

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 005-200083517-20240603-2024060311-DE

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON
DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

Séance du Conseil Municipal
du 03 juin 2024

Délibération N° : 20240603-11

OBJET : Convention d'adhésion au service de santé au travail MEDICOM avec le CDG 05 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 27/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT – LACROIX Charles – Carine AUDIER-MERLE – Florent BUES – Florian BOURCIER – Pauline ROUX – Philippe BOULET – Marie-Hélène FAROUZE -

NOMBRE DE POUVOIRS : 3

Dominique LEPAS a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE – Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES – Joël GAUCHE a donné pouvoir à Philippe BOULET.

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline ROUX.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune adhère au service de Médecine préventive proposée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes (CDG05). Afin de prendre en compte les nouveaux tarifs et les nouvelles prestations possibles (ergonome, psychologue du travail, etc ...), il propose de signer une nouvelle convention (dont le projet est annexé à la présente délibération).

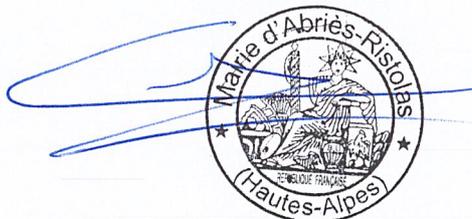
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour :

CONSIDERANT l'intérêt d'adhérer au service de santé au travail du Centre de Gestion 05,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion au service de santé au travail avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.